

## Délibérations du Conseil municipal

L'an deux mille dix-huit, le 23 mars à 20 heures, le Conseil municipal de Varogne, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence du maire, **Bernard BULLIARD**.

Étaient présents : MM. **Bernard BULLIARD, Alain BRODDES, Pascal CAMUS, Rémy PAQUELET, Olivier PAQUELET, et Mmes Hélène PETITJEAN et Sylvia LAMBOLEY.**

Étaient absents et excusés : **Mrs Gérard GROSSOT, Yannick FRANCHEQUIN, Fabien GROSSOT et Julia STINGER.**

Madame Hélène PETITJEAN a été désignée pour remplir la fonction de secrétaire de séance

Date de la convocation des membres : **15/03/2018**

Date d'affichage : **29/03/2018**

Nombre de membres en exercice : **11**

### Délibération n° 10/2018 : Vote des comptes de gestion 2017

Le Maire propose de statuer sur le compte de gestion (commune, eau et assainissement) dressé par le trésorier et d'adopter le texte ci-dessous :

Le conseil municipal, après s'être assuré :

- que le trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,
- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017,
- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives
- déclare que le compte de gestion (commune, eau et assainissement) dressé, pour l'exercice 2017, par le trésorier n'appelle ni observation ni réserve de sa part, et peut être visé et certifié conforme par l'ordonnateur.

Vote ➤            7            Abstention :            Pour    7            Contre

---

*Même séance du 23 mars 2018*

**Délibération n° 11/2018 : Vote du compte administratif budget commune**

Pour voter cette délibération, le Conseil Municipal désigne Alain BRODDES, Président de la séance.  
Après approbation du compte de gestion 2017,  
Le compte administratif du budget commune est présenté et se résume ainsi :

	Résultats reportés 2016	Opérations de l'exercice 2017	Résultat de clôture 2017	Restes à réaliser	Résultat total : résultat de clôture + RAR
<b>INVESTISSEMENT</b>					
Recettes (RI)		67877.22		29100.00	
Dépenses (DI)		132839.52		0.00	
<b>Résultat</b>	<b>32712.64</b>	<b>-64962.30</b>	<b>-32249.66</b>	<b>+29100.00</b>	<b>-3149.66</b>
<b>FONCTIONNEMENT</b>					
Recettes (RF)		65693.51			
Dépenses (DF)		75569.36			
<b>Résultat</b>	<b>+ 71823.98</b>	<b>-9875.85</b>	<b>+61948.13</b>		<b>+61948.13</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS 2017</b>			<b>+29698.47</b>		<b>+58798.47</b>

Hors de la présence du Maire, le conseil municipal délibère sur le compte administratif 2017, présenté par Monsieur Bernard BULLIARD.

Le compte administratif étant conforme au compte de gestion, le conseil municipal vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Vote ➤ 6 Abstention : Pour 6 Contre

*Même séance du 23 mars 2018*

**Délibération n° 12/2018: Vote du compte administratif budget eau**

Pour voter cette délibération, le Conseil Municipal désigne Alain BRODDES, Président de la séance.  
Après approbation du compte de gestion 2017,  
Le compte administratif du budget eau est présenté et se résume ainsi :

	Résultats reportés 2016	Opérations de l'exercice 2017	Résultat de clôture 2017
<b>INVESTISSEMENT</b>			
Recettes (RI)		8662.23	
Dépenses (DI)		7601.34	
<b>Résultat</b>	<b>+653.36</b>	<b>+1060.89</b>	<b>+1714.25</b>
<b>FONCTIONNEMENT</b>			
Recettes (RF)		22428.67	
Dépenses (DF)		19917.54	
<b>Résultat</b>	<b>+775.25</b>	<b>+2511.13</b>	<b>+3286.38</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS 2017</b>			<b>+5000.63</b>

Hors de la présence du Maire, le conseil municipal délibère sur le compte administratif 2017, présenté par Monsieur Bernard BULLIARD.

Le compte administratif étant conforme au compte de gestion, le conseil municipal vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Vote ➤ 6 Abstention : Pour 6 Contre

---

*Même séance du 23 mars 2018*

**Délibération n° 13/2018 : Vote du compte administratif budget assainissement**

Pour voter cette délibération, le Conseil Municipal désigne Alain BRODDES, Président de la séance.

Après approbation du compte de gestion 2017,

Le compte administratif du budget eau est présenté et se résume ainsi :

	Résultats reportés 2016	Opérations de l'exercice 2017	Résultat de clôture 2017
<b>INVESTISSEMENT</b>			
Recettes (RI)		108644.18	
Dépenses (DI)		81059.03	
<b>Résultat</b>	<b>-23906.03</b>	<b>+27585.15</b>	<b>+3679.12</b>
<b>FONCTIONNEMENT</b>			
Recettes (RF)		8288.42	
Dépenses (DF)		11169.64	
<b>Résultat</b>	<b>+8314.00</b>	<b>-2881.22</b>	<b>+5432.78</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS 2017</b>			<b>+9111.90</b>

Hors de la présence du Maire, le conseil municipal délibère sur le compte administratif 2017, présenté par Monsieur Bernard BULLIARD.

Le compte administratif étant conforme au compte de gestion, le conseil municipal vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Vote ➤ 6 Abstention : Pour 6 Contre

---

*Même séance du 23 mars 2018*

**Délibération n° 14/2018 : Vote du budget primitif commune 2018**

Le Maire présente le projet de budget primitif 2018 pour la Commune, lequel peut se résumer ainsi :

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
102123.00 €	168048.47 €	81189.66 €	81189.66 €

Vote ➤ 7 Abstention : Pour 7 Contre

---

*Même séance du 23 mars 2018*

**Délibération n° 15/2018 : Vote du budget primitif eau 2018**

Le Maire présente le projet de budget primitif 2017 pour le service « eau », lequel peut se résumer ainsi :

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
27525.00 €	27536.38 €	9850 €	10104.25 €

Vote ➤ 7 Abstention : Pour 7 Contre

*Même séance du 23 mars 2018*

**Délibération n° 16/2018 : Vote du budget primitif assainissement 2018**

Le Maire présente le projet de budget primitif 2017 pour le service « assainissement », lequel peut se résumer ainsi :

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
12221 €	15126.78 €	42094.00 €	44431.12 €

Vote ➤ 7 Abstention : Pour 7 Contre

*Même séance du 23 mars 2018*

**Délibération n° 17/2018 : Vote des taxes**

Le Maire demande au Conseil municipal de se prononcer sur les taux des trois taxes : taxe d'habitation, taxe foncière sur les propriétés bâties, taxe foncière sur les propriétés non bâties (année 2018).

Le Conseil municipal, sur proposition du Maire, décide de fixer un produit attendu à 14997 €

Les taux d'imposition communaux et la répartition de leurs produits attendus s'effectueront selon le tableau suivant :

	Taux 2017	Taux 2018	Bases d'imposition	Produit attendu
<b>Taxe d'habitation</b>	3.70 %	3.70 %	144 400	5 343 €
<b>Foncier bâti</b>	5.80 %	5.80 %	82 900	4 808 €
<b>Foncier non bâti</b>	33.42 %	33.42 %	14 500	4 846 €
			<b>TOTAL</b>	<b>14 997 €</b>

Vote ➤ 7 Abstention : Pour 7 Contre

*Même séance du 23 mars 2018*

---

**Délibération n° 18/2018 : Subvention voyages scolaires année 2018**

Le Conseil Municipal décide de renouveler la subvention pour les sorties scolaires pour l'année 2018.  
Le montant de cette subvention sera de **30,00 €** par élève.

Vote ➤ 7 Abstention : Pour 7 Contre

---

*Même séance du 23 mars 2018*

**Délibération n° 19/2018 : Travaux Sylvicoles**

Le Maire présente au Conseil Municipal le devis estimatif établi par l'ONF concernant les travaux sylvicoles pour l'année 2018.

Le devis estimatif s'élève à 3739.00 € HT soit 4112.90 € TTC (quatre mille cent douze euros et quatre-vingt-dix centimes)

Les crédits budgétaires seront prévus en dépenses d'investissement.

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal**, à l'unanimité:

- **APPROUVE** le devis de l'ONF présenté par **le Maire**,
- **AUTORISE le Maire** à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Vote ➤ 7 Abstention : Pour 7 Contre

---

*Même séance du 23 mars 2018*

**Délibération n° 20/2018 : Subvention pour le Comité des Fêtes**

Le Maire propose au Conseil Municipal de verser une subvention de 500.00 € (cinq cents euros) au Comité des Fêtes de Varogne.

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal**, à l'unanimité:

- **APPROUVE** la proposition de **Mr le Maire**,
- **AUTORISE le Maire** à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Vote ➤ 7 Abstention : Pour 7 Contre

---

*Même séance du 23 mars 2018*

**Délibération n° 21/2018 : Amortissement des frais d'étude**

Le Maire propose au Conseil Municipal de fixer la cadence d'amortissement des frais d'étude à 5 ans.

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal**, à l'unanimité:

- **APPROUVE** la proposition de **Mr le Maire**,
- **AUTORISE le Maire** à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Vote ➤ 7 Abstention : Pour 7 Contre

---

*Même séance du 23 mars 2018*

---

<b>Délibération n° 22/2018 : Remboursement anticipé total du prêt court terme sur le budget assainissement</b>
--

Mr le Maire informe le Conseil municipal de la réception du FCTVA relatif aux travaux de mise en conformité des systèmes d'assainissement.

Mr le Maire propose au Conseil Municipal de rembourser totalement le prêt court terme du Crédit Agricole à hauteur de 30000 € (trente mille euros).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette proposition et autorise le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Vote ➤            7            Abstention :            Pour    7            Contre

---

*Même séance du 23 mars 2018*